

Compte rendu

Ouvrage recensé :

OCDE, *L'insertion des jeunes dans la vie active*, Rapport général, Paris OCDE, Paris, 1977, 167 pp.

par Jean-Pierre Auger

Relations industrielles / Industrial Relations, vol. 32, n° 4, 1977, p. 641-642.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/028831ar>

DOI: 10.7202/028831ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Le dernier chapitre de la deuxième partie qui porte sur le développement économique et l'armature urbaine conclut ainsi: «Jusqu'à environ un million et demi d'habitants, plus une ville est grande, plus elle est efficace comme centre de production, et les coûts sociaux découlant de la pollution, de la congestion urbaine, etc., ne devraient pas représenter un problème trop grave.» (pp. 154-155). De cela, le Conseil recommande aux provinces, où les revenus sont inférieurs à la moyenne nationale, de tenir compte des avantages d'une urbanisation plus poussée et aux gouvernements provinciaux concernés d'encourager la croissance de villes satellites de taille intermédiaire dans le voisinage de Montréal et de Toronto. Le chapitre consacré à l'urbanisation n'est pas très fouillé, ni très utile. C'est un sujet que le Conseil devra reprendre à cause de son importance.

La troisième partie est consacrée à l'étude des politiques relatives aux disparités régionales: un premier chapitre étudie principalement les activités du MEER et un second analyse les migrations, les transferts de revenus, les transports et la répartition des emplois fédéraux pour atténuer les disparités. Le Rapport a fait un effort louable pour mesurer la rentabilité de l'aide à l'industrie qui représente le tiers des dépenses globales du MEER, mais moins de 3% des subventions et de l'aide en équipement consentis par le gouvernement fédéral aux entreprises. Malheureusement, les résultats obtenus dans l'évaluation des bénéfices nets du programme ne sont pas valables puisque des erreurs de données et aussi des erreurs méthodologiques se sont glissées dans l'analyse. Ceci fut publiquement confirmé par le directeur de l'équipe qui a écrit le rapport.

En somme, le rapport *Vivre ensemble, une étude des disparités régionales* n'est pas un document analytique de première classe sur une question pourtant importante. Ceci ne peut se répercuter sur la valeur des recommandations du Conseil.

Gérard BÉLANGER

Université Laval et
Institut de recherches C.D. Howe

OCDE, *L'insertion des jeunes dans la vie active*, Rapport général, Paris OCDE, Paris, 1977, 167 pp.

Au cours des deux décennies qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, la plupart des pays occidentaux ont pu mettre l'accent sur la satisfaction de la demande sociale d'éducation et sur l'atténuation des inégalités sociales, y compris de plus grandes possibilités d'accès à l'éducation pour les groupes défavorisés. Dans le même temps, l'expansion soutenue de l'activité économique a permis de maintenir un bon équilibre dans l'absorption des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Cependant le développement de l'enseignement et la prolongation de la scolarité n'ont fait que retarder l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail et masquer le fait que le nombre des offres d'emploi ne s'est pas développé au même rythme que l'augmentation du nombre des jeunes. C'est de ce problème de l'insertion des jeunes sur le marché du travail que traite le rapport de l'OCDE.

Le rapport est divisé en deux parties. La première se penche sur les causes des difficultés d'insertion des jeunes dans la vie active et présente quelques solutions d'ordre très général à ces problèmes. Dans la deuxième partie, on examine les mesures actuellement prises dans les pays membres en vue d'améliorer cette situation.

Le rapport de l'OCDE identifie quatre causes aux difficultés d'insertion: la nature des formations dispensées par le système scolaire, l'insuffisance de l'information et de l'orientation sur les emplois, des problèmes de transition et d'adaptation entre l'école et la vie active et les structures relativement rigides de l'emploi.

Les formations données dans l'enseignement et les aspirations qu'elles ont fait naître chez les jeunes ont peu de rapport avec les possibilités actuelles d'emploi. Il s'en suit un désabusement à l'égard du marché du travail et des études, ce qui pousse les jeunes à accorder plus d'importance à l'obtention d'un diplôme qu'à l'ac-

quisition d'une véritable formation. Néanmoins, de façon générale, ceux qui sont allés au-delà de la scolarité obligatoire se trouvent dans une meilleure position face au marché du travail. Cependant ceci s'applique surtout à ceux qui ont reçu une formation technique professionnelle, alors que ceux qui ont une formation générale, indépendamment du niveau scolaire, connaissent des difficultés d'emploi, même en période de haute conjoncture.

En second lieu, l'information sur les emplois apparaît comme très insuffisante et guère adaptée aux besoins des individus. À cet égard, le handicap des jeunes issus des groupes sociaux moins favorisés est accentué par le fait que ce sont surtout les contacts personnels et les facilités d'accès à l'information qui deviennent les plus efficaces dans la recherche d'un emploi. Dans le même sens, l'orientation ne semble pas actuellement être réellement un outil qui facilite le développement individuel: elle arrive trop tard en cours d'études pour permettre au jeune de faire un choix de carrière.

En troisième lieu, il semble que les services de placement sont soit fréquentés par des jeunes ayant peu ou pas de qualification, ce qui les rend très difficiles à placer, soit mal préparés à traiter le cas d'une main-d'œuvre plus instruite et intellectuelle: dans les deux cas, leur efficacité en est diminuée. Néanmoins, ces difficultés de placement mises à part, il apparaît que la situation est compliquée par l'instabilité caractéristique des jeunes: plusieurs quittent leur emploi, soit par manque de motivation, soit par manque d'intérêt dans le travail qui leur est confié.

Enfin la dernière cause est la nature même des tâches qui leur sont offertes, qui bloquent à la fois les perspectives de progression dans les responsabilités et, conséquemment, dans les salaires. Ceci est évidemment un autre facteur d'instabilité.

D'après le rapport, et c'est là finalement la plus intéressante de ses constatations, tout ce qui précède indique que le chômage des jeunes est plutôt structurel que conjoncturel. Ceci conditionne les solutions à apporter. Il faut d'abord élargir le champ des options offertes à l'école, en

étroite liaison avec le marché du travail. Il faut aussi améliorer les services d'information, d'orientation et de placement qui s'adressent aux jeunes. Enfin, à défaut, il faut penser à des programmes spéciaux d'emploi pour la jeunesse.

La deuxième partie examine, comme nous l'avons dit, les mesures prises par différents pays pour améliorer la situation des jeunes sur le marché du travail. Ces mesures, qui vont de l'obligation faite à l'employeur d'avoir un certain pourcentage de jeunes dans sa main-d'œuvre à l'allongement de la scolarité obligatoire, peuvent être divisées en six catégories: les mesures qui se rapportent au maintien de l'emploi des jeunes (e.g. subvention aux employeurs qui engagent des jeunes), celles se rapportant à la formation professionnelle, celles qui limitent temporairement le nombre de jeunes actifs (e.g. encouragement pour les jeunes à poursuivre leurs études), celles qui créent artificiellement des emplois, celles qui s'adressent spécifiquement aux jeunes défavorisés (e.g. rattrapage de la scolarité obligatoire) et enfin les indemnités de chômage.

Le rapport de l'OCDE n'est malheureusement pas exempt de critiques. La première et la plus importante est que les solutions et les mesures avancées sont si générales qu'à toute fin utile, elles sont inapplicables, à un point tel qu'on est en droit de se demander ce que pareilles généralités viennent faire là. On peut réellement douter de leur pertinence et de leur efficacité. En second lieu, les observations qui sont faites, en particulier dans la première partie, appellent des nuances considérables: chaque individu, chaque région et chaque pays comptent ses particularités, qui font que chaque situation souffre de nombreuses exceptions. Enfin la structure du rapport n'est pas très claire: on se demande souvent où l'on veut en venir, dans quel cadre entre telle ou telle remarque, etc.

Néanmoins, le rapport apporte une présentation succincte et générale à ceux qui veulent savoir quelle est la situation actuelle des jeunes sur le marché du travail.

Jean-Pierre AUGER

Université Laval